

BCF Z 08 99 133 X

**REGLEMENT PARTICULIER DU JEU DE LOTERIE INSTANTANÉE
DE LA FRANCAISE DES JEUX DÉNOMMÉ «POKER»**

Article 1^{er}
Emissions de tickets

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de loterie instantanée de La Française des Jeux publié au Journal Officiel, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Chaque émission de tickets est répartie en blocs de 1 500 000 tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 2 euros.

Article 2
Lots

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DU LOT	TOTAL
1 lot de	15 000€	15 000€
1 lot de	5 000€	5 000€
4 lots de	1 500€	6 000€
150 lots de	100€	15 000€
1 500 lots de	52€	78 000€
700 lots de	50€	35 000€
5 000 lots de	22€	110 000€
15 000 lots de	20€	300 000€
31 000 lots de	12€	372 000€
12 000 lots de	7€	84 000€
140 000 lots de	5€	700 000€
130 000 lots de	2€	260 000€
335 356 lots formant un total de		1 980 000€

Le montant de chaque lot indiqué dans le tableau ci-dessus peut correspondre à un cumul de gains liés à plusieurs combinaisons gagnantes sur un même ticket.

Certains montants indiqués dans le tableau ci-dessus ne sont accessibles qu'en cumulant plusieurs gains liés à plusieurs combinaisons gagnantes sur un même ticket.

Article 3
Description du jeu

3.1. La surface de jeu du ticket comporte une zone à gratter représentant un tapis de jeu sur lequel sont disposés trois ensembles de 5 cartes à jouer vues de dos (ci-après dénommés « Main »), sur lesquels figurent respectivement les mentions « MAIN 1 », « MAIN 2 » et « MAIN 3 ».

3.2. Les éléments inscrits sous la couche grattable de chacune des Mains sont un ensemble de 5 symboles. Chaque symbole découvert représente une carte à jouer et une inscription en lettres ou en lettres et chiffres lui correspond. Chaque symbole est encadré et est composé d'un nombre : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 ou d'une lettre : V pour valet, D pour dame, R pour roi et A pour as ; à chaque nombre ou lettre est associée une des 4 familles traditionnelles d'un jeu de cartes, à savoir cœur, carreau, pique et trèfle. Les nombres découverts ne s'additionnent pas.

3.3. Le joueur gratte les 3 Mains et découvre ainsi, sous la zone grattable, 3 ensembles de 5 symboles. Le ticket est gagnant si le joueur découvre sous la zone grattable, au sein d'une même Main, l'une des 6 combinaisons gagnantes détaillées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre combinaison :

- Si le joueur découvre au sein d'une même Main une paire constituée par les 2 cartes suivantes : « dame de cœur » et « dame de pique », il gagne 2€
- Si le joueur découvre au sein d'une même Main un brelan constitué par les 3 cartes suivantes : « roi de cœur », « roi de pique » et « roi de carreau », il gagne 5€
- Si le joueur découvre au sein d'une même Main une suite constituée des 5 cartes suivantes : « as de pique », « deux de carreau », « trois de cœur », « quatre de pique » et « cinq de trèfle », il gagne 20€
- Si le joueur découvre au sein d'une même Main une couleur constituée des 5 cartes suivantes : « as de pique », « roi de pique », « dix de pique », « sept de pique » et « quatre de pique », il gagne 50€
- Si le joueur découvre au sein d'une même Main un carré constitué des 4 cartes suivantes : « as de cœur », « as de pique », « as de carreau » et « as de trèfle », il gagne 1 500€
- Si le joueur découvre au sein d'une même Main une quinte royale constituée des 5 cartes suivantes : « as de cœur », « roi de cœur », « dame de cœur », « valet de cœur », et « 10 de cœur », il gagne 5 000€

Une même Main ne peut pas comporter plus d'une combinaison gagnante.

3.4 Un même ticket peut comporter jusqu'à trois combinaisons gagnantes. Dans ce cas, le joueur gagne la somme des lots associés à chaque combinaison gagnante. Les lots s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

3.5 Le ticket est perdant dans tous les autres cas.

Fait à Boulogne Billancourt, le 8 septembre 2008.

Le Président-Directeur Général de La Française des Jeux

Christophe BLANCHARD-DIGNAC